

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU 22 au 36 RUE DU COLONEL GLINEUR A QUAROUBLE (Travaux de démolition)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux de démolition qui vont être entrepris par la Société LORBAN TP à LA LONGUEVILLE au niveau du 28 au 30 rue du Colonel Glineur à Quarouble, à partir du 8 avril 2024 et ce jusqu'au 12 avril 2024.

ARRETONS:

Article 1^{er} : La circulation, le Stationnement et le dépassement des véhicules seront interdits du n°22 au n°36 rue du Colonel Glineur à Quarouble du 8 avril 2024 et ce jusqu'au 12 avril 2024. Ces restrictions de circulation, stationnement et de dépassement seront matérialisées par des panneaux d'interdiction de circuler, stationner et de dépasser.

Article 2 : Une déviation sera instaurée par la rue Gambetta et la rue Paul Vaillant couturier à Quarouble.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société LORBAN TP, rue des chasseurs à pieds 59570 LA LONGUEVILLE.

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société LORBAN TP
- Monsieur le Directeur du SIMOUV
- Monsieur le Président du SIAVED



Quarouble, le 3 avril 2024

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY